



Comité Directeur n°3

19 novembre 2024

Participants : Virginie BANTIN Christine SAUTHIER Jean BAFFERT Gilles DAMALIX Jean-François FORJAN Christophe NICOLETTI Julien ROYER Cédric PERRAZ Gérard CAMBEFORT Héloïse ETELLIN

Janine MULAS - Secrétaire générale Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Excusés Corentin BOURLIERE Emilie ROYER Stéphane REBESCO Soraya MUNYINGA Benjamin BOURY

Tour des pôles et commissions

- **Pôle administratif :** Le BH sera envoyé mercredi 20/11. La partie trésorerie des clubs sera supprimée du BH. Les membres du comité directeur seront informés une fois par mois sur l'état des lieux de la trésorerie.

Concernant la dette de Chambéry Cognin la Motte, Virginie et Janine se sont rendues à l'assemblée générale ce samedi. Une dette non négligeable a été constatée. Le club a un déficit de 42 000 euros et a réduit certains spots à hauteur de 30 000 euros. Un échéancier sera mis en place pour la partie licence uniquement. Les paiements pour l'arbitrage et les pénalités resteront à réception comme d'habitude.

La dette est actuellement de plus de 17 000 euros. Le club a déjà fait un virement de 2 500 euros et 3 900 euros la semaine dernière. Une échéance sera mise en place sur la facture. En cas de non-respect de l'échéancier, celui-ci devra être constaté. Aussi, en cas de défaut de paiement, il conviendra de relancer le club par écrit/mail et sans réponse dans un délai imparti (ex. 15 jours) ainsi nous serons en droit de mettre en demeure le club de procéder au paiement des sommes dues. Par la suite, si le défaut de paiement est maintenu, des procédures pourront le cas échéant être mises en œuvre : procédure judiciaire en injonction de payer ; / procédure disciplinaire fédérale pour ne pas s'être acquitté d'une dette contractée auprès d'un organisme fédéral. Aussi, si le club n'est pas à jour de ces obligations financières, celui-ci ne pourra plus bénéficier de son droit de vente en sa qualité d'association affiliée. Également, si la situation persiste pour la saison N+1 en cas de dette, conformément à l'article 514 des Règlements Généraux de la FFBB, l'association sportive ne pourra pas s'engager en championnat.

Le but est de ne pas arriver jusqu'à ce scénario. Le comité et la ligue ont proposé leur accompagnement auprès du club et compte travailler ensemble pour sortir de cette situation.

Gérard CAMBEFORT travaille sur la mise à jour des salles afin d'augmenter le taux de salles classées en Savoie. Il va se rendre dans l'ensemble des salles déclarées prochainement.

- **Pôle Technique :** voir partie sur les sélections plus basses
- **Pôle Compétitions :** Travail sur les critères objectifs pour l'attribution des Coupes de Savoie et des Opens féminins afin de pouvoir s'appuyer dessus pour les prochaines attributions. Nécessité de revoir les cahiers des charges pour les événements.

Coordination du championnat bi départemental : Un échange a lieu avec la Haute Savoie courant septembre. Julien gère désormais l'interdépartemental masculin et la deuxième division interdépartementale féminine avec les règles locales. Quelques ajustements sont nécessaires sur les calendriers. Une réunion avec la Haute-Savoie est à prévoir en fin de saison pour harmoniser certains points. Des soucis de communication ont été rencontrés, notamment concernant la programmation des matchs.

Mixité des championnats U13/U15 : Il a été officiellement annoncé qu'il n'y aurait pas de mixité en U15 l'année prochaine. Il y a une interrogation sur l'impact de la mixité pour les clubs éloignés géographiquement, comme Bourg-Saint-Maurice.

Des propositions d'accompagnement seront faites aux clubs pour trouver des solutions.

- **Pôle Promotion et développement** : Représentant excusé
- **Pôles officiels** : Représentant excusé

Incident sur les Réseaux Sociaux du Comité

Des personnes, notamment un entraîneur et un parent d'une joueuse, ont lynché publiquement le travail des sélections sur le Facebook du comité. Le comité directeur a décidé dans un premier temps d'appeler le président du club ou des clubs concernés afin de le prévenir de la situation puis de faire un courrier aux personnes licenciées afin de s'expliquer. Si nécessaire, nous pourrions aller jusqu'à la demande d'ouverture de dossier disciplinaire au niveau de la Ligue (Informations de la part de Janine MULAS, Secrétaire Générale de la Ligue). Seuls les licenciés peuvent être réprimandés. Les coachs des sélections sont des bénévoles et les commentaires négatifs sont regrettables.

Il paraît important de rappeler les valeurs et le comportement attendu des licenciés.

Suite à cela, il nous paraissait important de rappeler le rôle des sélections et notamment que le travail des sélections ne doit pas combler les manques des clubs, notamment sur les fondamentaux du basket. Sélections de Savoie



La Sélection de Savoie dépend du Projet de Performance Fédéral de la Fédération Française de Basket-Ball. Ce système de détection pyramidal, dont la base est constituée par plus de 4000 clubs, a pour but de resserrer l'élite au fur et à mesure des années afin d'atteindre les équipes de France A.

Les premières sélections U13, en Savoie, vont regrouper plus de 300 joueurs et autant de joueuses à travers le département. Afin d'avoir une vue générale de la catégorie, le staff de la Sélection démarre son travail de détection sur la

catégorie U11 et le poursuit en continu jusqu'à la fin de la catégorie U13 (voir plus en collaboration avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes sur les U14-U15).

La composition de la Sélection de Savoie n'est pas de prendre les "meilleurs" joueurs à l'instant T mais les "meilleurs potentiels" (joueurs dont, entre autres, les aptitudes et la capacité à s'entraîner pourront, à terme leur permettre d'évoluer au plus haut niveau possible) combiné avec des joueurs "opérationnels" (efficaces sur le moment car souvent déjà mature mais avec une potentialité plus restreinte).

Fonctionnement de la détection (chiffres au 30/10/2024 pour la saison 2024/2025) :

- **U11 (2014) :**
 - Suivi dans les clubs / Lien avec les entraîneurs
 - Observations des entraînements et/ou des matchs
 - Pas de rassemblement (entraînement) Comité mais collaboration avec le Pôle Sportive
- **U12 (2013) :**
 - Suivi dans les clubs / Lien avec les entraîneurs
 - Observations des entraînements et/ou des matchs
 - Détection par secteur après les vacances de la Toussaint (dates à venir)
 - Invitation par mail et via les entraîneurs / clubs
 - Suivi des TGG (Très Grands Gabarits) dans les clubs
 - 1 rassemblement toutes les 2 ou 3 semaines à partir de Janvier (rythme en fonction des calendriers CD73 / LR AURA)

- Possibilité d'avoir des stages pendant les vacances scolaires
- Réduction du groupe à chaque période de vacances scolaires
- Matches / Tournois de préparation contre d'autres Comités
- RIC U12 (Rassemblement Inter Comités) en Juin
- **U13 (2012) :**
 - Suivi dans les clubs / Lien avec les entraîneurs
 - Observations des entraînements et/ou des matchs
 - Suivi des TGG (Très Grands Gabarits) dans les clubs
 - 1 rassemblement toutes les 1 ou 2 semaines à partir de Juin (rythme en fonction des calendriers CD73 / LR AURA)
 - Possibilité d'avoir des stages pendant les vacances scolaires
 - Matches / Tournois de préparation contre d'autres Comités et/ou des équipes U15
 - Réduction du groupe entre 13 et 15 mi-septembre pour garder un groupe d'entraînement large aux vues des échéances
 - TIC / CIC U13 Secteur Est (Tournoi Inter Comités / Camp Inter Comités) à Toussaint
 - TDE Zone Est (Tournoi des Étoiles / TIC de Zone U13) en Janvier

Pour rappel, hormis notre Conseillère Territoriale, Héloïse, les entraîneurs de la Sélection de Savoie sont entièrement bénévoles et doivent même parfois prendre des jours de congés afin d'honorer les rassemblements prévus. Notamment lors des tournois / camps à la Toussaint et pendant les vacances de Noël qui mobilisent tout le monde pendant 3 ou 4 jours (avec hébergement).

Prochaines détections : Le 8 décembre pour les filles à Chambéry et le 15 décembre pour les garçons à la Motte. Les informations seront envoyées dans la semaine aux clubs.

Compte rendu du 1er conseil des Présidents

voir PJ

Les échanges ont été très constructifs et intéressants. Le format semble avoir plu à l'ensemble des membres présents et nous ne manquerons pas rééditer le format prochainement.

Interrogation sur le règlement des factures des clubs

Jusqu'à présent, les factures sont à régler à réception. Mais nous nous interrogeons sur la mise en place d'une mensualisation. Nous avons soumis cette question à l'ensemble des présidents lors du 1er conseil des Présidents du 19/11. L'idée de lisser les paiements sur 11 mois n'a pas été retenue. Une date de paiement à 15 ou 30 jours pourrait être mise en place.

Plan de développement du Comité

Pour rappel ; à chaque olympiade, chaque comité doit établir un plan de développement. Le dernier date pour la dernière olympiade de 2021 - 2024 dont vous trouverez le document en pièce jointe.

Etant donné le contexte actuel fédéral avec une élection d'un nouveau président en décembre 2024, nous ne pourrions constituer ce nouveau plan de développement qu'après avoir eu connaissance des nouvelles directives fédérales. Une fois annoncée, nous peaufinons notre plan de développement du Comité et nous vous le présenterons lors d'un prochain conseil des Présidents.

Mise en place d'un groupe de travail sur les dispositions financières.

Un appel à volontaires a été lancé pour revoir les dispositions financières.

Objectif : étudier les dispositions financières en place, brainstormer les dispositions financières des comités voisins, faire des propositions pour modifier si nécessaire les dispositions financières.

Les dispositions financières seront soumises au vote de votre Comité Directeur. Les modifications des dispositions financières ne peuvent pas intervenir et prendre effet en cours de saison sportive. Toute modification éventuellement actée en cours de saison prendra effet au 1^{er} juillet de la saison suivante.

Cedric PERRAZ, Gérard CAMBEFORT et Virginie BANTIN se sont portés volontaires pour travailler sur les dispositions financières.

Une réunion de travail hors comité directeur sera organisée pour discuter des dispositions financières.

1ère échéance : mi-février / début mars afin de mettre en commun nos recherches respectives.

Pactes tous engagés

Nous vous prions de trouver ci-joint un état des clubs qui ne seraient pas à jour de la pénalité du Pacte officiel #tousengagés, au titre de la saison 2022/2023 (Etat par ligue puis par comité départemental).

ARA	CD 0073	0073	1 000,00			1 000,00	CD
ARA	CD 0073	BASKET BALL BORAIN HAUTE TARENTEAISE	250,00			250,00	club
ARA	CD 0073	BC NOVALAISE	250,00			250,00	club
ARA	CD 0073	LA RAVOIRE CHALLES BASKET	500,00			500,00	club

Des courriers ont été transmis aux clubs, les paiements n'ont pas été réalisés. Pour participer à l'assemblée générale électorale du 14 décembre 2024, les groupements sportifs doivent être à jour de leurs dettes.

Rappel du Pacte :

Les clubs se sont engagés à inscrire un quota d'arbitres en formation d'Arbitre départemental qui est fonction du nombre de ses licenciés au 31 mars de la saison N-1 :

- Pour les clubs de moins de 80 licenciés : 1 candidat une saison sur 2,
- Pour les clubs de 80 à 300 licenciés : 1 candidat chaque saison
- Pour les clubs de plus de 300 licenciés : 2 candidats par saison

Ces arbitres étaient tenus de suivre avec assiduité leur formation les préparant à l'examen d'Arbitre Départemental et de se présenter aux épreuves de l'examen pour pouvoir être pris en compte lors du décompte de fin de saison

Un club ne respectant pas ses engagements, se verra facturé par la FFBB d'une pénalité financière de 250 € par stagiaire manquant, ne terminant pas la formation ou ne passant pas l'examen.

Stages de basket organisés par le comité

Le comité organise des camps de basket en collaboration avec les clubs et il est autorisé à le faire. Plusieurs formules sont possibles, et l'organisation de ces stages se fait toujours en collaboration avec les clubs demandeurs. Ainsi, en fonction de la formule, les bénéfices sont partagés entre le comité et les clubs. Les bénéfices servent en outre à financer le fonctionnement du comité, notamment les sélections. Pour rappel, le comité étant aussi une association sportive, elle se doit de rentrer de l'argent pour subvenir aux besoins.

Assemblée générale de la FFBB

Virginie BANTIN ira seule à l'Assemblée générale de la Fédé en raison des contraintes logistiques.

Intervention de Janine MULAS pour la ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Le projet immobilier a un mois d'avance, avec un permis de construire valide.

Rappel de la réunion des Présidents, Secrétaires Trésoriers des comités le 22/11

Rappel de la réunion avec les pôles compétitions des comités afin de travailler sur le championnat régional jeunes le 7/12.